

Le Tri, MODE D'EMPLOI



Caenlamer
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

LES EMBALLAGES RECYCLABLES



TOUS LES PAPIERS
(journaux, magazines,
courriers ...)

CARTONS



BRIQUES
ALIMENTAIRES



BOUTEILLES,
BOÎTES MÉTALLIQUES,
AÉROSOLS



BOUTEILLES
ET FLAÇONS
PLASTIQUES



Dans votre sac jaune
(habitat individuel)

ou

Dans votre bac jaune
(habitat collectif)



VOUS HÉSITEZ ?
Déposez le déchet
avec les ordures ménagères
(bac gris).



LE VERRE



POTS ET BOCAUX
EN VERRE

BOUTEILLES
EN VERRE



A déposer dans les bornes de collecte



N'OUBLIEZ PAS DE RETIRER LES BOUCHONS,
CAPSULES ET COUVERCLES*.

* LES COUVERCLES MÉTALLIQUES SE RECYCLENT,
VOUS POUVEZ LES DÉPOSER DANS
LES SACS OU LES BACS JAUNES.



LES EMBALLAGES DOIVENT ÊTRE VIDÉS DE LEUR CONTENU, MAIS IL N'EST PAS NÉCESSAIRE DE LES LAVER

POUR EN SAVOIR PLUS

N° Vert 0 800 00 14 29

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.caenlamer.fr

Les déchèteries, MODE D'EMPLOI



AGISSONS
DIFFÉRENT
COLLECTONS
DURABLEMENT

Caenlamer

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

HORAIRES D'OUVERTURE

- BRETTEVILLE-SUR-ODON
- COLOBELLES
- FLEURY-SUR-ORNE
- HERMANVILLE-SUR-MER

Du lundi au vendredi :

9 h - 12 h / 14 h - 18 h

Journée continue le samedi :

9 h - 18 h

Le dimanche :

(uniquement à BRETTEVILLE-SUR-ODON)

9 h - 12 h

• OUISTREHAM

Ouverture du lundi au samedi

Du 1^{er} octobre au 31 mars :

8 h 30 - 11 h 50 / 14 h - 16 h 50

Du 1^{er} avril au 30 septembre :

8 h 30 - 11 h 50 / 14 h - 17 h 20

• NOUEN

Du 1^{er} novembre au 30 avril

Lundi : 10 h - 12 h / 14 h - 17 h

Mercredi et vendredi : 14 h - 17 h

Samedi : 9 h - 12 h / 14 h - 17 h

Du 1^{er} mai au 31 octobre

Lundi : 10 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h 30

Mercredi : 13 h 30 - 17 h 30

Vendredi : 13 h 30 - 18 h

Samedi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 18 h

ADRESSES DES DÉCHÈTERIES
DISPONIBLES SUR WWW.CAENLAMER.FR

FERMETURE DE TOUTES
LES DÉCHÈTERIES LES JOURS FÉRIÉS

ANTICIPEZ VOTRE TEMPS DE VIDAGE POUR
RESPECTER LES HORAIRES DE FERMETURE

LES HABITANTS DE CAEN LA MER
PEUVENT SE RENDRE SUR TOUTES
LES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

PENSEZ À VOUS MUNIR D'UN JUSTIFICATIF
DE DOMICILE, IL SERA DEMANDÉ À L'ENTRÉE

DÉCHETS ACCEPTÉS

RECYCLABLES



TEXTILES



CARTONS



BÉTES

COMPOSTABLES



DÉCHETS VERTS

ENCOMBRANTS ET AUTRES



CLAVANTS



BOIS / TRÉPES



BASSE CHAUDIÈRE



BASSE CHAUDIÈRE



INFLAMMABLE



BOIS

AMIANTE



AMIANTE

Une fois par an, vous pouvez amener
10 à 15 plaques de fibrociment de
2,50 m x 1,50 m, à déposer filmées, sans
être découpées ni cassées.

DÉCHETS NON ACCEPTÉS

- **LES ORDURES MÉNAGÈRES :**
à déposer à la collecte habituelle en porte à porte.
- **LES BOUTEILLES DE GAZ :**
à rapporter chez le distributeur (reprise gratuite et sans condition).

- **LES ÉLÉMENTS ENTIERS DE VÉHICULE :**
à rapporter dans un centre de casse ou auprès d'un ferrailleur.
- **LES CITERNES À FUEL :**
à rapporter chez un ferrailleur (avec un certificat de dégazage).



ECO
EMBALLAGES

